

Déclaration Unaf au CA de la CNAF – PLFSS 2027

8 octobre 2026

En 2025, la France a enregistré plus de décès que de naissances, une première depuis 1945. La fécondité est en chute libre depuis 2014. Pourtant, le nombre d'enfants désirés reste stable, et demeure bien supérieur au nombre d'enfants effectivement nés. Pour l'Unaf, cette baisse s'explique d'abord par une dégradation des conditions de vie matérielles des familles que de plus en plus d'enquêtes démontrent, comme en témoigne une étude récente de l'Institut français d'économie qui parle d'une « crise historique du pouvoir d'achat des familles ».

Dans ce contexte, on aurait pu attendre du PLFSS 2027 qu'il aide les familles à réaliser leurs projets. Il fait l'inverse. Au total, 5 milliards d'€ seraient pris aux familles en 2027 par différents procédés. Si la branche Famille est aujourd'hui excédentaire, c'est en raison des coupes successives dans les prestations réalisées ces dernières années et de la baisse des naissances. C'est cet excédent que le PLFSS utilise pour combler les déficits des autres branches, tout en réduisant à nouveau les aides aux familles.

L'article 14 en est l'illustration. Il dégrade le solde de la branche de près de 2,8 Md€ en 2027, en lui faisant prendre en charge la totalité des indemnités journalières maternité, y compris la période prénatale, qui relève pourtant de la protection de la santé de la mère et de l'enfant à naître. Cela concerne aussi les majorations de pension pour enfants de la CNRACL, un régime de retraite en grande difficulté. Sans équivoque, le PLFSS précise que si la branche Famille peut supporter ces charges, c'est parce qu'elle est excédentaire « sous l'effet de la baisse de la natalité ». Et le mouvement ne s'arrêtera pas là, puisqu'il est prévu de réaffecter à la branche maladie, dès 2028, une part croissante de CSG.

Ces transferts ont un prix, et ce sont les familles qui le paient. Le PLFSS prévoit 1,6 Md€ d'économies aux dépens des familles, sans qu'aucun article ne les porte ni que le Parlement en débattenne. Le gel des prestations familiales au 1^{er} avril 2027, que le Parlement avait pourtant refusé l'an dernier, va aggraver l'écart croissant entre l'évolution du coût de la vie et le niveau des prestations familiales, écart dont les travaux du Haut conseil de la famille ont montré l'ampleur. L'allocation de rentrée scolaire, réservée aux familles modestes, serait amputée de plus d'un quart de son montant : quelle que soit la forme du « recentrage » annoncé, ce sont 600 M€ qui leur seraient retirés par simple décret. Quant au ralentissement de 500 M€ du FNAS, il transforme en ponction une sous-consommation subie, et acte l'échec des ambitions de la COG sur l'accueil du jeune enfant, un champ essentiel pour l'emploi des parents.

À ces mesures s'ajoute la montée en charge du décalage de la majoration pour âge des allocations familiales, à laquelle l'Unaf demeure profondément opposée. Cela représente 600 M€ en 2027 et 1,3 Md€ à terme, soit deux fois le coût du congé supplémentaire de naissance qu'il devait financer. Au total, 2,2 Md€ seraient pris aux familles en 2027, l'équivalent des charges transférées à la branche par l'article 14.

Alors que l'on demande cet effort aux familles, rien n'est prévu pour répondre à leurs difficultés. La réforme du CMG a fait de nombreux perdants : 45% selon l'évaluation récente de la CNAF. Le PLFSS n'en prévoit pourtant aucune correction. Pour rappel : le congé supplémentaire de naissance, mesure positive mise en place cette année, coûte peu en comparaison des ponctions réalisées.

Enfin, ce PLFSS remet aussi en cause un principe auquel l'Unaf est profondément attachée. En imposant aux étrangers extra-européens un an de résidence avant d'ouvrir droit aux prestations familiales et, aux aides au logement, l'article 37 rompt avec l'universalité d'une politique familiale, et vise des familles pourtant en situation régulière. L'économie attendue pour la branche est dérisoire, 1,8 Million d'€ par an. L'Unaf s'oppose

à une mesure qui pénaliserait avant tout des enfants, y compris dès leur naissance, et qui a vocation à s'étendre à un nombre croissant de familles.

En conclusion, ce PLFSS demande aux familles de financer les déficits des autres branches, au moment même où notre pays aurait besoin d'un sursaut en faveur de la natalité, de l'enfance, de la jeunesse. A rebours de tout volontarisme et de toute ambition, ce PLFSS se contente donc d'entériner les évolutions démographiques, sans vision autre que comptable.

En l'état, l'Unaf votera **contre** ce PLFSS 2027 et appelle les parlementaires à préserver les moyens de la branche Famille pour les familles.